

AR PREFECTURE

006-210601597-20161005-04\_05\_10\_2016-DE  
Reçu le 10/10/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2016 À 18H00**

L'an deux mille seize, le cinq octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 24

Votants : 26

**Absents avec procuration :**

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

**Absents excusés :**

Monsieur Cédric CIRASA  
Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**Madame Catherine BARRAJA quitte la séance avant que ce point soit abordée**

**4/ OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL CLUB DE VILLEFRANCHE**

Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Adjoint au Maire, expose à ses collègues,

Les 29 et 30 octobre prochains, le Football Club de Villefranche « FCV » organisera le 20<sup>ème</sup> tournoi de football en salle U13. Cette manifestation sportive aura lieu au gymnase municipal les glacis.

Ce tournoi regroupe 16 équipes de jeunes, dont l'Olympique de Marseille, l'AS Saint Etienne, Montpellier, Ajaccio et bien d'autres.

AR PREFECTURE

006-210601597-20161005-04\_05\_10\_2016-DE  
Reçu le 10/10/2016

Pour équilibrer les dépenses qu'impliquent cette manifestation, l'association demande à la commune une subvention exceptionnelle de 5.000 €.

Il leur demande :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 5.000 € (cinq mille euros) à l'association sportive Football Club de Villefranche « FCV ». La somme sera inscrite en décision modificative numéro 2 au compte 6748.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives